

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 8 juillet 2011**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Eric DIARD - François FRANCESCHI - Samia GHALI - Patrick MENNUCCI - Jérôme ORGEAS - Roland POVINELLI - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**POR 003-363/11/BC**

**■ Approbation d'une convention de partenariat pour l'organisation de l'Audi Med Cup**

**DIPORAG 11/6640/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Société World Sailing Management a pour objet la promotion de l'Audi Med Cup, régate internationale qui se déroule, pour les épreuves 2011, sur cinq destinations de choix : Cascais, Lisbonne (Portugal), Marseille (France), Cagliari (Sardaigne Italie), Carthagène (Espagne) et Barcelone (Espagne).

Marseille est la seule étape française du Circuit Audi MedCup et c'est aussi une des plus fameuses, très appréciée par les coureurs et les organisateurs. La flotte est amarrée au cœur de la ville, sur le Quai d'honneur, face à l'hôtel de Ville.

Le contexte géographique des rades sud et nord bordées par les îles du Frioul en fait un site privilégié pour les régates.

Le Circuit Audi MedCup a retenu Marseille comme escale pour la quatrième fois consécutive.

Aussi, en cinq années d'existence, l'Audi MedCup s'est construite sur les bases solides de la compétition de haut niveau, pour devenir le plus prestigieux circuit de régates internationales.

**Signé le 8 Juillet 2011**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 11 Juillet 2011**

Afin de soutenir cette mise en avant des régates internationales sur le territoire communautaire, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole met à disposition gratuitement 940 m<sup>2</sup> sur le Quai d'honneur pour l'installation du Village et 17 postes au Quai d'honneur, complétés par divers moyens de propreté urbaine et de voirie, durant toute la durée de l'événement, selon les modalités décrites dans la convention ci annexée.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le décret 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-231 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.
- La délibération 004/314/08 CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Président et au Bureau ;

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- Que l'objectif et les actions de la société World Sailing Management correspondent aux activités que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole souhaite voir se développer en matière de valorisation des régates internationales sur le territoire communautaire;
- L'intérêt de la Communauté Urbaine de valoriser les activités de la plaisance sur son territoire et de promouvoir le potentiel de ses 24 ports ;

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec World Sailing Management

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa et Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Ports de plaisance - Ports de commerce - Aéroport  
Le Vice-Président Délégué aux Ports

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Claude PICCIRILLO

Eugène CASELLI